

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 22 février 2018

OBJET :
**Transmission électronique des actes
soumis au contrôle de légalité**

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°6

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 28 mai 2009, le Centre Communal d'Action Sociale d'Essey-lès-Nancy a acté le principe de la transmission par voie dématérialisée à la préfecture des actes soumis au contrôle de légalité et signé la convention correspondante avec le représentant de l'Etat.

Le CCAS d'Essey-lès-Nancy ayant procédé, à la fin de l'exercice 2017, à la désignation d'un nouvel opérateur de transmission, après un premier changement intervenu en 2012, il apparaît nécessaire de procéder à l'intégration, par voie d'avenant, dans la convention signée le 25 juin 2009, du nouveau dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 à la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé signée le 25 juin 2009 portant changement d'opérateur de transmission.

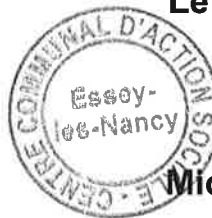
DELIBERATION

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 27 février 2018.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	11

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Annette FRANCISCO, Marie-France LACOUR et Janine MARCHAL.

MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mme Christine SIMONNET.

M. Jean-Pierre BRANDELY.

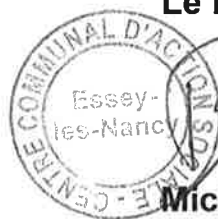
ABSENTS :

Mmes Patricia LANZI, Rosette GIRSCH et Marie-France METZELARD.

M. Matthieu RIFF.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE